



Le partenariat public-privé, un gouffre financier qui plombe le service public

ANNIE CHAUNAC, responsable CGT au Centre hospitalier sud-francilien (91).

Le plus grand projet hospitalier en partenariat public-privé (PPP) et bail emphytéotique (BEH) a été conclu en 2006 entre le ministre de la Santé, les maires des villes d'Évry et Corbeil-Essonnes et la société Heveil, filiale à 100 % d'Eiffage. Le Centre hospitalier sud-francilien (CHSF) est, depuis, lié à la société Eiffage, qui a la main sur l'exploitation, la gestion, la maintenance et l'installation de prestations externes, avec l'assurance de la rentabilité du site et le paiement de loyers annuels, pendant 30 ans. Dès le départ, le syndicat CGT a dénoncé le montage de cette opération en contrat de partenariat privé (CPP) comme un outil de stratégie financière et de restructuration.

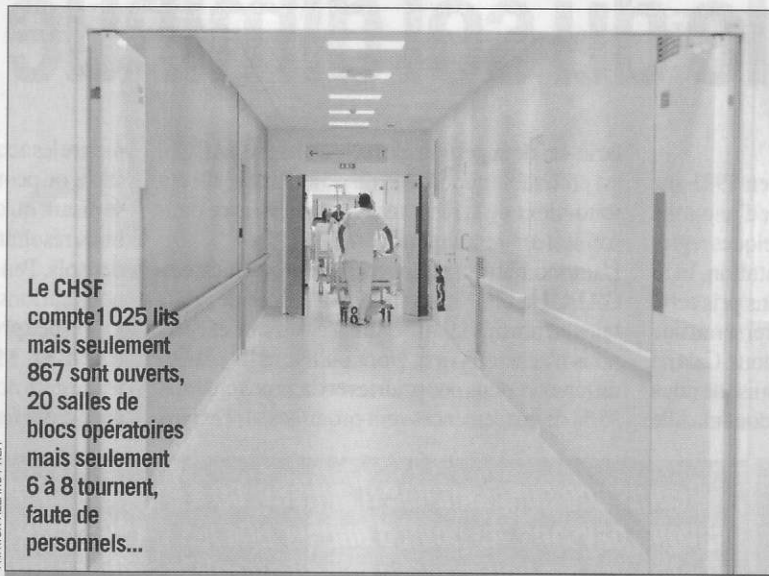
Pour esquiver l'enjeu du service public hospitalier, ses missions sociales, de psychiatrie et les organisations de travail des personnels, il fallait faire du CPP, non pas une question politique, mais une question technique ! Le consensus, autour du CPP, prôné par certains élus politiques en Essonne et Île-de-France, a polarisé l'attention comme une évidence de modernité. Une argumentation mensongère, reprise en boucle, vantait la supériorité du privé : rapidité, moindre coût et la garantie de maîtrise financière, pour éviter l'emprunt à un hôpital déjà en déficit structurel. Dans ce contexte, le CPP était l'aubaine qui venait à la rescousse du service public indigent. Cette opération a été vendue comme l'excellence, vers laquelle la population et les personnels allaient convoler (3 000 m² voués à la recherche n'ont jamais vu le jour).

Le CPP a vite révélé tous ses côtés obscurs. Dès la pose de la première pierre, de graves difficultés financières apparaissent : les termes du contrat sont défavorables au CHSF ; l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des finances (IGF) rendent des rapports jamais communiqués ; aucune transparence sur le coût global de l'opération... Nous sommes dans un déni de démocratie. Le site ouvre en 2012, avec 2 ans de retard, 7 000 malfaçons et

Le partenariat public-privé, inscrit dans la logique de libéralisation, était censé offrir au service public des structures à moindre coût. Mais ces types de contrat coûtent plus cher aux contribuables, diminuent la qualité des locaux et du service rendu. La preuve, 7 ans après son ouverture, par le centre hospitalier de Corbeil-Évry.

Les actions syndicales aident au verdict d'un véritable scandale politique et financier (en juillet 2012, la sénatrice J. Fraysse posait une demande d'enquête parlementaire sur ce CPP, son coût et le moyen de sortir du BEH). Les personnels se retrouvent dans des locaux de travail peu adaptés : moins de bureaux, moins de place pour installer les personnels, dysfonctionnements lourds, conditions de travail délétères et manque d'effectifs, une capacité de 1 025 lits mais seulement 867 ouverts, 20 salles de blocs opératoires mais seulement 6 à 8 tournent, faute de personnels médicaux et paramédicaux. Il est urgent de sortir du BEH et du CPP et de demander des comptes sur cette gabegie d'argent public. Le CHSF est en grande difficulté,

faute de financement des activités et missions du service public. Si l'agence régionale de santé (ARS) verse des aides depuis 3 ans (50 millions d'euros) pour payer Eiffage, elle impose dans le même temps une économie de 53,5 millions à l'établissement dans le cadre de la réduction de la dépense publique. La CGT exige depuis des années la fin du CPP, la réappropriation du BEH, le retour à une maîtrise publique de l'exploitation du site, la restitution des sommes et intérêts indûment perçus par les groupes bâtisseurs et financiers, la réappropriation de toutes les missions du service public et les



Le CHSF compte 1 025 lits mais seulement 867 sont ouverts, 20 salles de blocs opératoires mais seulement 6 à 8 tournent, faute de personnels...

PATRICK ALLARD / REA

2 ans de retard, 7 000 malfaçons et Eiffage valide seule les réparations du site et fixe le montant des factures...

Eiffage, qui réclamait déjà 100 millions d'euros en 2011 pour des modifications de travaux, valide seule les travaux et réparations, et fixe le montant des factures. Les loyers annuels, de 38 millions d'euros en 2011, sont réévalués à 52 millions en 2013. Le coût initial de 344 millions d'euros monte, à l'expiration du bail, à 1,188 milliard (une maîtrise publique financée par l'emprunt aurait coûté 757 millions). Tout cela amorce une bombe à retardement : une dette colossale est reportée sur la collectivité publique et les contribuables !

recrutements d'emplois nécessaires. Aujourd'hui des négociations seraient en cours. La CGT en est exclue. On ignore qui négocie et quels sont les termes de cette négociation. Le peu qui transpire ne remet pas en cause le CPP et le BEH, or nos exigences sont légitimes. Il est insupportable que l'État et l'ARS sacrifient l'intérêt général pour préserver les intérêts d'Heveil-Eiffage. À l'heure où l'appétit des grands groupes financiers n'a pas de limite, nous mesurons combien est essentielle l'intervention syndicale et citoyenne. ★